

# DECLARATION DE PIÉGEAGE

Pour la période du 01<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2023

## LE DÉCLARANT

(1) cocher la ou les bonnes cases

En qualité de  propriétaire,  fermier,  détenteur du droit de destruction (1)

Je soussigné(e) LUTON DOMINIQUE

Adresse S. CHEMIN DES AULNES

Code postal 021310101 Commune VIRY NOUVEUIL

Informe Madame – Monsieur Le Maire de(s) la commune(s) de : CONDREN

Que (nombre et type de pièges) 2 cages à renard - 2 cages à corvidés Scallets

Seront mis en œuvre pour (motif de destruction) : 2 pièges en X

Santé et sécurité publiques  (1)

Dommages aux activités  (1) agricoles  (1) Forestières  (1) aquacoles

Protection de la faune et de la flore  (1)

Sur la (les) commune(s) de : CONDREN

Au(x) lieu(x)-dit .....

N° du (des) plan(s) de chasse petit gibier 721/91 ...../...../..... OBLIGATOIRE

## LE(s) PIÉGEUR(s)

### Les engins seront mis en œuvre par

N° AGREMENT	NOM ET PRENOM	ADRESSE COMPLETE
0294228	LUTON DOMINIQUE	S CHEMIN DES AULNES VIRY NOUVEUIL

### Et surveillés par

N° AGREMENT	NOM ET PRENOM	ADRESSE COMPLETE
0294228	LUTON DOMINIQUE	S CHEMIN DES AULNES VIRY NOUVEUIL

Fait à VIRY ..... Le 29/08/2020.

Signatures et cachet de la Mairie :

LE DÉCLARANT

LE MAIRE

LE MAIRE

LE MAIRE

LE MAIRE

LE MAIRE

Commune 1

Commune 2

Commune 3

Commune 4

Commune 5

Claude FLORIN



3 exemplaires à déposer en mairie et à faire viser par le Maire.

Destinataires :

- 1 exemplaire affiché en mairie
- 1 exemplaire pour le déclarant (à présenter à toute demande des agents de la police de la chasse)
- 1 exemplaire à envoyer à la Fédération des Chasseurs de l'Aisne 1 Chemin du Pont de la Planche - 02000 Barenton-bugny (par les soins du piégeur - OBLIGATOIRE dans le cadre des bonifications du plan de chasse petit gibier et des aides au piégeage)